LA LETTRE DE L'UDES

L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire

n°4
Fév. 2026

ÉDITO

David Cluzeau
Président de l'UDES

Une séquence politique déterminante s'ouvre pour les employeurs de l'économie sociale et solidaire.

Elle accompagne la mise en œuvre de notre projet stratégique et affirme l'UDES comme la maison commune de tous les employeurs de l'ESS, pleinement engagée dans le débat public et social.

Face aux tensions économiques et à la recomposition du dialogue social, nous faisons le choix du rassemblement avec l'ouverture de l'adhésion à toutes les entreprises de l'ESS.

Se compter pour peser, renforcer notre légitimité et permettre à chaque employeur d'accéder, dans chaque région, au réseau du patronat de l'ESS porté par l'UDES.

Rendez-vous sur Udes.fr

Taxe d'apprentissage. L'UDES alerte sur un choc fiscal pour l'ESS

La suppression de l'exonération de taxe d'apprentissage pour les entreprises de l'ESS, prévue dans le PLF 2026, modifie profondément leur cadre fiscal. Dans ce contexte, L'UDES a saisi le Premier ministre afin de l'alerter sur les effets économiques et sociaux.

La loi de finances pour 2026 supprime l'exonération de taxe d'apprentissage dont bénéficiaient jusqu'ici les associations, fondations et fonds de dotation. Après les organismes mutualistes en 2025, l'ensemble des entreprises de l'économie sociale et solidaire se trouve désormais assujetti à cette contribution.

Une mesure aux effets économiques et sociaux

Cette mesure constitue une évolution structurelle du cadre fiscal de l'ESS. Elle intervient dans un contexte de fortes tensions budgétaires et de contraction des soutiens publics, dont la baisse des crédits consacrés à la jeunesse et à la vie associative constitue une illustration parmi d'autres.

Pour des employeurs dont les modèles économiques reposent largement sur des financements publics ou des tarifs encadrés, l'effet cumulé de ces décisions fragilise les équilibres économiques et réduit les marges de manœuvre. Cette situation pèse directement sur l'emploi, alors même que la dynamique de création de postes dans l'ESS marque le pas en 2025, après plusieurs années de croissance continue.

La mobilisation de l'UDES pour un aménagement de la réforme

Face à ces enjeux, David Cluzeau, président de l'UDES, a sollicité le Premier ministre afin d'examiner les conditions d'un éventuel aménagement de la mesure. L'objectif est d'éviter un choc fiscal brutal, de sécuriser les équilibres économiques des structures et de préserver l'emploi ainsi que la continuité des services rendus à la population, dans une approche globale, progressive et cohérente, notamment au regard de la réforme attendue de la taxe sur les salaires.

Taxe sur les salaires
Une réforme désormais incontournable
p.2

Conférence sociale
L'UDES affirme ses positions lors des premiers ateliers de la Conférence TER
p.3

Rencontres régionales
Au cœur des transitions de l'ESS
p.4

Taxe sur les salaires. Une réforme désormais incontournable

Après une forte mobilisation parlementaire portée par l'UDES et ses partenaires, la réforme de la taxe sur les salaires s'impose désormais comme un enjeu politique important. Le chantier de refonte annoncé par le Gouvernement est désormais attendu.

L'adoption de la loi de finances pour 2026 ouvre une séquence politique décisive sur la réforme de la taxe sur les salaires. Longtemps reléguée à un débat technique, cette question est désormais reconnue comme un enjeu de justice fiscale, de politique de l'emploi et de reconnaissance des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Tout au long de l'examen du budget au 4e trimestre 2025, l'UDES, aux côtés du Mouvement associatif, du Centre français des fonds et fondations et de France générosités, a porté un amendement visant à engager une refonte structurelle de la taxe sur les salaires. Défendu à plus de trente reprises à l'Assemblée nationale et au Sénat par des parlementaires de sensibilités politiques différentes, cet amendement a marqué un tournant. La question n'est plus de savoir s'il faut réformer, mais comment cette réforme sera conduite et avec quels acteurs.

Une taxe pénalisante pour l'emploi et l'intérêt général

La taxe sur les salaires est acquittée par les employeurs non soumis ou partiellement soumis à la TVA, notamment les associations, fondations et mutuelles. Assise sur la masse salariale, elle renchérit directement le coût du travail dans des secteurs non délocalisables et fortement intensifs en main d'œuvre. Dans sa configuration actuelle, elle pénalise l'emploi durable et fragilise des structures qui assurent des missions essentielles de cohésion sociale et territoriale. Son mode de calcul, inchangé depuis des décennies, entretient une inégalité fiscale persistante entre employeurs, au détriment de ceux qui agissent au service de l'intérêt général.

Une attente forte d'une réforme ambitieuse et concertée

En reconnaissant, le 5 novembre dernier devant la représentation nationale, la nécessité d'une réforme « ambitieuse, profonde et radicale », la ministre de l'Action et des Comptes publics a pris un engagement politique clair. L'annonce de l'ouverture d'un chantier de préfiguration dès l'adoption du budget crée désormais une attente forte.

Dans ce contexte, l'UDES et ses partenaires ont sollicité leur association dès l'amont aux travaux à venir. L'enjeu est de contribuer à la définition des choix structurants, du calendrier et des modalités de la réforme, afin d'éviter une réponse partielle ou purement technique.

La séquence qui s'ouvre engage la crédibilité de l'action publique. Elle dira si l'État est prêt à corriger un déséquilibre fiscal ancien et à reconnaître pleinement le rôle économique et social des employeurs de l'ESS. Pour ces derniers, la réforme de la taxe sur les salaires constitue un levier déterminant pour l'emploi, l'attractivité et la poursuite de leurs missions au service de l'intérêt général.

RDV institutionnels

8 janvier 2026
Sophie Binet, secrétaire générale de la Confédération générale du travail (CGT)

12 janvier 2026
- Serge Papin, ministre des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme, du Pouvoir d'achat et en charge de l'ESS
- Jean-Pierre Farandou, ministre du Travail

9 février 2026
Réunion du comité de liason des décideurs économiques (réunion des présidents du Medef, de la Cpme, de l'U2P, de la Fnsea et de l'UDES)

Conférence sociale. L'UDES affirme ses positions lors des premiers ateliers de la Conférence travail-emploi-retraite (TER)

À la suite de la conférence inaugurale du 5 décembre dernier, les premiers ateliers de la Conférence travail-emploi-retraite se sont tenus simultanément le 30 janvier 2026 à Bercy, au conseil économique, sociale et environnemental et au Ministère du Travail. Ils se réuniront à nouveau chaque mois jusqu'à l'été. L'UDES s'est engagée à y participer, tout en restant critique sur le format actuel.

Ces ateliers visent à produire des analyses et des pistes consensuelles que décideurs politiques et partenaires sociaux pourront mobiliser pour orienter, dans les prochains mois, les politiques relatives au travail et aux retraites.

La qualité des intervenants, dont plusieurs dirigeants de l'ESS, ainsi que l'intérêt des contenus ont favorisé une meilleure acculturation des thèmes abordés. Toutefois, le format très descendant des matinées a limité les échanges.

L'UDES y a notamment :

- proposé que, dans les prochaines années, l'impact social des entreprises fasse l'objet d'une évaluation plus structurée et ambitieuse, afin de renforcer le sens au travail, l'attractivité des métiers et la performance globale ;
- réaffirmé l'attachement au système par répartition, tout en exprimant la volonté d'explorer d'autres pistes de financement, mais en excluant le recours à la capitalisation ;
- soutenu une réforme de la taxe sur les salaires. Cette dernière, impôt de production archaïque, alourdit aujourd'hui le coût du travail dans l'ESS, freinant la création de nouveaux emplois, alors même que les besoins des bénéficiaires s'accentuent.

ZOOM SUR

Innovation sociale dans l'ESS. La mobilité en milieu rural : un enjeu pour les salariés et leur territoire

L'innovation sociale est au cœur de l'action des structures de l'ESS. Dans le cadre du dispositif Employeurs engagés déployé par l'UDES et en partenariat avec Aésio Mutuelle, nous vous proposons de découvrir des projets mis en œuvre par Familles rurales, sur le thème de la mobilité en milieu rural.

Dans les campagnes, se déplacer reste un défi quotidien. Familles Rurales, avec ses salariés, agit sur tous les fronts – prévention, solidarité, innovation – pour faire de la mobilité un levier d'inclusion, de sécurité et de vitalité territoriale.

En s'emparant de la question de la mobilité, Familles Rurales démontre qu'il est possible d'agir à la fois pour les salariés et pour les habitants. Chaque action, qu'elle relève de la prévention, de la solidarité ou de l'innovation, participe d'une même ambition : rendre les campagnes plus accessibles, plus attractives et plus durables. Le Mouvement défend une mobilité au service de l'inclusion et de la transition écologique. Car se déplacer, c'est souvent le premier pas pour accéder à un emploi, à un service, à un lien social. Familles Rurales, en tant qu'employeur engagé, entend bien continuer à innover et à fédérer autour de projets qui font bouger les territoires et participe à la construction d'une société durable, socialement juste, respectueuse de l'humain et économiquement viable.

La mobilité, une priorité d'action pour les territoires ruraux

La mobilité est un enjeu majeur pour les territoires ruraux, où plus de 80 % des déplacements se font encore en voiture, faute d'offres de transport collectif suffisantes. Accès aux services, égalité territoriale, inclusion, transition écologique : autant de défis qui ont conduit Familles Rurales à faire de la mobilité une priorité d'action. Depuis plusieurs années, les fédérations et associations du Mouvement déploient des initiatives concrètes pour renforcer l'attractivité des campagnes, améliorer la qualité de vie, soutenir l'emploi et sensibiliser aux risques routiers. Prévention, innovation et solidarité en sont les trois piliers.

Découvrez les projets innovants mis en place par Familles rurales, ses salariés et ses bénévoles. La promotion de ces innovations est soutenue par Aésio mutuelle, partenaire de l'UDES.

Rencontres régionales. Au cœur des transitions de l'ESS

En 2026, la gouvernance de l'UDES continuera d'aller au contact des employeurs de l'ESS en région, alors que l'Union s'est dotée d'un nouveau projet stratégique !

L'UDES poursuit sa campagne de rencontres régionales, organisée à chaque renouvellement de gouvernance pour aller à la rencontre des collèges, mandataires et partenaires en région. Objectif : partager la vision et les orientations de la nouvelle gouvernance, alors que l'UDES s'est dotée d'un nouveau projet stratégique 2025-2029.

Une première série de six rencontres a déjà réuni 250 participants en 2025 et de nombreux partenaires (Dreets, conseils régionaux, Cress, Mouvement associatif, Mutualité Française, organisations syndicales, France travail, Urssaf...).

Ces temps d'échanges seront l'occasion de partager les enjeux forts autour de l'impact des transitions démographiques et numériques sur les entreprises de l'ESS, ainsi que sur les enjeux d'attractivité des métiers et de soutien face aux difficultés économiques.

Prochains rendez-vous :

- **3 mars à Lyon** : salariés aidants et transitions démographiques
- **11 mars à Angers** : intelligence artificielle et développement des compétences
- **27 mai à Orléans** : difficultés économiques et coopérations
- **3 juin à Caen** : QVCT, gouvernance et attractivité des métiers
- **24 septembre en Nouvelle-Aquitaine** : santé mentale des dirigeants
- **29 septembre à Dijon**
- **Novembre : Guyane et Guadeloupe :** attractivité des métiers et spécificités outre-mer

Retrouvez l'ensemble des rencontres régionales.

Agenda

5 mars 2026
Club des dirigeant.e.s de l'ESS
Bordeaux (33) - Nouvelle-Aquitaine

24 mars 2026
Webinaire - Accompagner les salariés séniors

Consultez l'agenda sur Événements | UDES

Désignation complémentaire des Conseillers prud'hommes

Président ou cadre disposant d'une délégation d'autorité, devenez conseiller prud'homal et représentez les employeurs tout en incarnant les valeurs de l'ESS. Consultez les 30 sièges vacants et candidatez **avant le 28 février** sur Udes.fr. Les candidatures sont vérifiées par l'UDES puis validées par les syndicats membres.

Agenda social autonome interprofessionnel

Parce que les Accords nationaux interprofessionnels (Ani) sont en grande partie transposés dans la loi, l'UDES a posé les fondations d'un dispositif d'information et de consultation plus structuré de la part du Medef dans le cadre de l'agenda social autonome interprofessionnel en cours de construction.

Ce projet d'agenda se concentre sur quatre priorités, auxquelles l'UDES apporte une contribution constructive et singulière :

- faciliter l'insertion professionnelle des jeunes via apprentissage et accompagnement vers l'emploi ;
- accompagner la transformation des entreprises face à la digitalisation, l'innovation et les transitions environnementales ;
- garantir un financement durable de la protection sociale tout en simplifiant les charges ;
- valoriser les parcours syndicaux et renforcer le dialogue social.

L'UDES soutient Placedelasanté.fr

États Généraux de la Santé et de la Protection Sociale sur placedelasante.fr

La Mutualité française a lancé une plateforme invitant les citoyens à s'exprimer pour construire ensemble un modèle juste, efficient et adapté aux défis actuels. L'UDES est partenaire de cette initiative aux côtés de l'AAM, la CFDT, la Fehap, l'Uniopss, l'UNPS et l'Unsa. Exprimez-vous sur www.placedelasante.fr